

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Délibération n° DL-250410-039

Objet :

Travaux de réaménagement de voiries

Route de Lavaur

Clôture de l'Autorisation de Programme

et Crédits de Paiements (AP/CP)

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 081-218102713-20250410-DL250410039-AR

Date de la convocation : 4 avril  
2025

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 16  
Procurations : 8

Votants : 24  
Pour : 24

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint - Mmes Bernadette MARC et Marie-Claude DRABEK, Mme Andrée GINOUX, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE et Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL, Mme Nadia OULD AMER.

**Excusés :** M. Laurent SAADI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à Mme Bernadette MARC) M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM).

**Absents :** Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE, Maxime LACOSTE, Stéphane FILLION et Sébastien BROS

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie MARCHAND

A la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services indique que par délibération n°DL-240627-050 du 27 juin 2024, l'Assemblée délibérante a procédé à la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) n° 2021-1 relative à la réalisation de travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Route de Lavaur comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiements 2021	Crédits de Paiements 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
2021-1	Travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Route de Lavour	1 860 500,00 €	10 279,20 €	25 095,00 €	1 239 722,20 €	585 403,60 €
<u>Recettes attendues</u> - Europe : 50 000,00 € - Etat : DSIL 2020, 160 000,00 € - Etat (DSIL 2024) : 44 391,00 € - Région Occitanie : 100 000,00 € - Département du Tarn : 120 000,00 € - Communauté de Communes : 100 000,00 €						

Les travaux étant désormais terminés et l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées, il convient donc de procéder à la clôture de l'AP/CP.

N° AP	Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Paiements réalisés 2021	Paiements réalisés 2022	Paiements réalisés 2023	Paiements réalisés 2024	Total réalisé
2021-1	Travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Route de Lavour	10 279,20 €	25 095,00 €	1 239 722,20 €	700 774,43 €	1 975 870,83 €
<u>Recettes :</u> - Etat (DSIL 2020) : 133 957,20 € - Etat (DSIL 2024) : 44 391,00 € - Région Occitanie : 59 096,00 € - Communauté de Communes Tarn Agout : 100 000,00 €						

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-210330-0022 du 30 mars 2021 portant sur l'Autorisation de programme et Crédits de paiements n° 2021-1 liée aux travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voiries pour la Route de Lavour, modifiée par délibérations n° DL-220127-002 du 27 janvier 2022, DL-230412-039 du 12 avril 2023, DL-231221-168 du 21 décembre 2023 et n° DL-240627-050 du 27 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention / Sécurité du 25 mars 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant que les travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Rte de Lavour sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées pour un montant total de 1 975 870,83 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

## DÉCIDE

- D'approuver la clôture de l'AP/CP n° 2021-1 relative à la réalisation de travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Route de Lavour.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Nathalie MARCHAND



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 081-218102713-20250410-DL250410039-AR